

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 29 janvier 2015 portant élévation, promotions et nominations dans la 1^{re} et la 2^e section des officiers généraux

NOR : INTJ1427403D

Le Président de la République,
Sur le rapport du Premier ministre, du ministre de l'intérieur et du ministre de la défense,
Vu la Constitution, notamment son article 13 ;
Le conseil des ministres entendu,

Décète :

GENDARMERIE NATIONALE

Art. 1^{er}. – Les rang et appellation de général de corps d'armée sont conférés dans la 1^{re} section des officiers généraux avec maintien dans ses fonctions :

Pour prendre rang du 1^{er} février 2015

M. le général de division Dupouy (Christian, Guy).

Art. 2. – Sont promus ou nommés dans la 1^{re} section des officiers généraux :

Au grade de général de division

Pour prendre rang du 1^{er} février 2015

M. le général de brigade Baradel (Simon-Pierre, Michel, Jean-Maurice) est nommé coordonnateur de la police judiciaire de la gendarmerie nationale à la même date.

M. le général de brigade Tavel (Laurent, Marc), maintenu dans ses fonctions.

Au grade de général de brigade

Pour prendre rang du 1^{er} février 2015

M. le colonel Caer (Thierry), maintenu dans ses fonctions.

M. le colonel Sassard (Thierry, Paul, Michel), maintenu dans ses fonctions.

M. le colonel Carrillo (Jean-François), maintenu dans ses fonctions.

M. le colonel Noailles (Ivan, André), maintenu dans ses fonctions.

M. le colonel Michel (Jean-Pierre, Pascal) est nommé sous-directeur de la police judiciaire à la direction générale de la gendarmerie nationale à la même date.

Art. 3. – Est nommé dans la 2^e section des officiers généraux :

Au grade de général de brigade

Pour prendre rang du 1^{er} février 2015

M. le colonel Pesme (René, Bernard).

Art. 4. – Le Premier ministre, le ministre de la défense et le ministre de l'intérieur sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 janvier 2015.

FRANÇOIS HOLLANDE

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
MANUEL VALLS

Le ministre de la défense,
JEAN-YVES LE DRIAN

Le ministre de l'intérieur,
BERNARD CAZENEUVE